

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Djilali Liabés

Vice-rectorat de la formation supérieure de la graduation, de la formation continue et des diplômes

Sidi Bel Abbés , le 25 /09/ 2021

Résumé des opérations à réaliser pour la rentrée universitaire 2021/2022

1) **Inscriptions définitives et transferts des bacheliers 2021 (circulaire n°02 du 17/08/2021) :**

- a. Inscriptions définitives, en ligne, via « PROGRES » : - du **04 au 09 septembre 2021**

Après la confirmation, en ligne, sur la plateforme

<https://progres.mesrs.dz/webetu>, l'étudiant doit déposer les documents originaux (relevé de notes du bac, reçu de paiement, 2 photos) au niveau de la faculté de son affectation pour valider son inscription et recevra son certificat de scolarité et sa carte d'étudiant.

- b. Transferts internes et externes, en ligne, sur la même plateforme

<https://progres.mesrs.dz/webetu> :

- Dépôt des demandes, en ligne, du 11 au 16 sept. 2021
- Résultat du traitement des demandes, le 20 sept. 2021
- Inscriptions définitives, du 21 au 23 sept. 2021

N.B : Lire attentivement la circulaire n°02 du 17/08/2021

2) **Réinscriptions L2, L3 et M2 :** -du **05 au 30 sept. 2021**

L'étudiant doit consulter le site web de la faculté ou se rapprocher des services de scolarité.

3) **Transferts des étudiants réinscrits (Répétitifs L1, L2, L3 ; Répétitifs M1, M2) :**

- Dépôt des dossiers au niveau des facultés, du 12 au 19 septembre 2021,
- Traitement des demandes par les commissions de transferts des facultés, du 21 au 22 septembre 2021,
- Affichage des résultats, le 23 septembre 2021,
- Inscription des candidats retenus, du 26 au 30 septembre 2021.
- Introduction des candidats inscrits dans la plateforme « progres »

N.B : L'opération doit être clôturée au 30 septembre.

4) **Inscriptions en Master (arrêté n°917 du 17/08/2021) :**

-Publication des listes des masters habilités et ouverts, au titre de l'année universitaire 2021/2022, sur les sites Web des facultés et leur affichage au niveau des départements avant le 04 septembre 2021.

-L'installation des **Commissions de Classement et d'Orientation (CCO)** au niveau des facultés conformément aux articles 55, 56 et 57 de l'arrêté n°711 du 03/11/2011.

- Classement des candidats en utilisant la formule de classement énoncée dans l'article 03 de l'arrêté n°714 du 03 novembre 2011.
- Publication des résultats sur les sites Web des facultés et affichage des procès-verbaux des CCO signés par tous les membres des CCO.
- Inscription des candidats retenus par les CCO conformément à l'arrêté 917 du 17 août 2021.
- Saisie des listes des candidats retenus sur la plateforme « progres ».

N.B : - L'opération doit être clôturée au 30 septembre.

- Lire attentivement l'arrêté n°917 du 17/08/2021.

5) **Soutenances des mémoires de Master** : - du 05 au 23 sept. 2021

Les soutenances doivent se dérouler dans le respect absolu du protocole sanitaire.

6) **Démarrage des enseignements L1, L2, L3, M1, M2** : -le 03 oct. 2021

Le démarrage concerne toutes les filières et années du cursus, sauf exception, et dans le cadre du respect du protocole sanitaire.

7) **Faculté de Médecine** :

- Démarrage des enseignements du clinique : 04 sept.2021.
- Examens de rattrapage : du 05 au 16 sept.2021.
- Réinscriptions L2, L3 et M2 : du 05 au 30 sept. 2021
- Démarrage des enseignements du pré-clinique : 03 oct.2021.
- Transferts des étudiants réinscrits (même planning que celui du point 3, ci-dessus).

Le vice-recteur



- **Arrêtés et correspondances à consulter** :

- circulaire n°02 du 17/08/2021, traitement des cas particuliers.
- arrêté n°917 du 17/08/2021, inscription en Master.
- correspondance 1327 du 18/08/2021, rentrée universitaire 2021/2022.
- arrêté 918 du 22/08/2021 , création cellule de suivi du protocole sanitaire.